

Nanterre, le 06 mai 2026

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Pose de la première pierre de la Maison de l'Avenir à Nanterre : un projet innovant et ambitieux au service de la protection de l'enfance

Georges Siffredi, Président du Département des Hauts-de-Seine a posé la première pierre du bâtiment principal de la Maison de l'Avenir, à Nanterre, en présence d'Armelle Tilly Vice-présidente du Département des Hauts-de-Seine en charge des solidarités et des affaires sociales, d'Alice Le Moal Conseillère départementale déléguée à l'Aide sociale à l'enfance, et de Raphaël Adam, Maire de Nanterre.

Cette pose de la première pierre marque une étape dans la concrétisation d'un projet innovant et ambitieux au service des adolescents confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE).



CD92@Julia Brechler

#### Un projet emblématique au cœur de la stratégie départementale de la protection de l'enfance

Chef de file de l'action sociale, le Département des Hauts-de-Seine poursuit la mise en œuvre de sa stratégie engagée en 2022, fondée sur deux priorités : **donner une chance à chaque enfant** et **innover pour mieux protéger**.

Dans ce cadre, la Maison de l'Avenir constitue un projet phare, incarnant une transformation profonde de la prise en charge des jeunes les plus vulnérables.

**D'un montant de près de 9,2 millions d'euros, cet équipement d'environ 2 000 m<sup>2</sup> comprendra :**

- 3 pavillons d'hébergement et 1 centre d'accueil, répartis sur 3 bâtiments
- 24 places en internat,
- 40 places en accueil de jour,
- Une équipe pluridisciplinaire d'environ 55 professionnels.

Son ouverture est prévue à l'horizon 2027.

### **Un projet au service de l'avenir des jeunes**

**Lieu central dédié à l'accompagnement des adolescents confiés à l'ASE, la Maison de l'Avenir incarne la volonté du Département des Hauts-de-Seine d'apporter des réponses adaptées à des situations complexes**, en conjuguant innovation, exigence et humanité. Ce projet s'inscrit pleinement dans une politique globale visant à garantir à chaque jeune un parcours sécurisé, structurant et porteur d'avenir.

### **Un accompagnement innovant et pluridisciplinaire**

Conçue sous la direction scientifique du professeur Marcel Rufo, la Maison de l'Avenir proposera un accompagnement inédit en France, combinant un suivi éducatif renforcé, un soutien scolaire, un accompagnement thérapeutique, et des activités culturelles et sportives. L'objectif : offrir aux adolescents les conditions nécessaires à leur reconstruction et à leur réussite.

### **Une continuité avec la maison de préfiguration**

Cette étape s'inscrit dans la continuité de l'ouverture, en septembre 2024, **du pavillon de préfiguration, qui accueille actuellement 18 adolescents (8 en internat et 10 en accueil de jour). Ce dispositif pilote a permis de tester et d'affiner le modèle d'accompagnement proposé, reposant sur un cadre de vie à taille humaine, un suivi individualisé, une approche globale intégrant dimensions éducative, sociale et médico-psychologique.** Porté par le Groupe SOS Jeunesse, gestionnaire de la structure, ce projet vise à recréer un environnement sécurisant et propice à l'épanouissement des jeunes.

### **Un engagement fort malgré un contexte contraint**

Malgré un contexte budgétaire contraint, le Département des Hauts-de-Seine maintient un engagement fort en faveur de la protection de l'enfance. En 2026, **248,3 millions d'euros** sont consacrés à cette politique publique, **6 098 enfants** sont accompagnés au titre de l'ASE, et **515 places supplémentaires** ont déjà été créées depuis 2022.

**Georges Siffredi, Président du Département des Hauts-de-Seine :**

***« Le Département des Hauts-de-Seine met tout en œuvre pour que les jeunes que nous accompagnons au titre de l'Aide sociale à l'enfance, éprouvés par un début de vie particulièrement difficile, disposent des mêmes conditions de vie que les autres enfants. C'est tout cela que symbolise cette première pierre du bâtiment principal de la Maison de l'avenir que nous avons désormais posée.***

**Contact presse**

**Laura Nhari**

**06.50.62.33.82 / [lnhari@hauts-de-seine.fr](mailto:lnhari@hauts-de-seine.fr)**